

Programme de formation des TNO pour la lutte préventive contre les incendies

Foire aux questions

En quoi consiste ce programme?

Le programme de formation pour la lutte préventive contre les incendies des Territoires du Nord-Ouest est conçu pour fournir aux pompiers des Territoires du Nord-Ouest les compétences de base en matière d'opérations de lutte préventive contre les incendies. Il est actuellement ouvert aux chefs des services d'incendie des collectivités offrant un service de lutte préventive contre les incendies, soit à titre bénévole, soit à titre rémunéré. Le programme de formation se base sur les normes de la National Fire Protection Association (NFPA) et couvre les pratiques de base en matière de sécurité et d'opérations de lutte préventive contre les incendies.

Qui devrait suivre ce programme?

Le programme de formation pour la lutte préventive contre les incendies fournit des connaissances fondamentales à tout pompier spécialisé dans la lutte préventive en exercice aux Territoires du Nord-Ouest. Une fois ce programme terminé, les pompiers des collectivités ténaises peuvent travailler uniquement à un niveau de lutte préventive. Il ne s'agit pas d'une approche ponctuelle, les pompiers doivent maintenir leurs compétences en participant régulièrement à des sessions de formation au sein de leur collectivité.

Qu'est-ce que la lutte préventive contre les incendies?

La lutte préventive contre les incendies désigne une stratégie selon laquelle les pompiers n'entrent pas dans le bâtiment en feu. Ils œuvrent plutôt à contenir le feu depuis l'extérieur, empêcher sa propagation et protéger les structures et les environs. Les pompiers spécialisés en lutte préventive utilisent des boyaux à incendie et d'autres équipements pour lutter contre le feu à distance. Cette approche privilégie la sécurité des pompiers.

Si la lutte préventive contre les incendies est sans danger, pourquoi cette formation est-elle nécessaire?

Toutes les opérations de lutte contre les incendies comportent des risques. Il serait irresponsable de placer quiconque dans une situation professionnelle risquée sans formation adéquate. La législation

territoriale relevant de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) exige que les personnes soient correctement formées pour exercer leur métier.

Pour que les pompiers soient bien au fait des meilleures pratiques de sécurité dans leur profession, la formation est essentielle.

Pourquoi ce programme a-t-il été élaboré? Pourquoi la formation ne peut-elle pas être assurée autrement?

Dans la plupart des régions du Canada, la formation initiale des pompiers est conforme à la norme NFPA 1001. La norme NFPA 1001 part du principe que les pompiers travaillent dans des services d'incendie d'une certaine taille disposant de ressources plus importantes que celles dont disposent la plupart des collectivités ténaises. Voilà quelques-unes des raisons pour lesquelles le gouvernement territorial a adapté le contenu du cours NFPA 1001 aux services d'incendie des collectivités ténaises.

Les chefs des services d'incendie peuvent toujours choisir d'autres options pour leur personnel, les TNO ne les obligeant pas à participer à ce programme. Cependant, pour qu'un service d'incendie réponde aux normes de la CSTIT, les pompiers doivent être formés adéquatement. Ce programme est un moyen de répondre à cette exigence.

Comment puis-je accéder à la formation?

Le programme de formation pour la lutte préventive contre les incendies se déroule en présentiel. Une fois prête, la formation peut être intégrée à la formation interne du service d'incendie ou être livrée sous forme d'un cours de 4 ou 5 jours, l'objectif étant d'offrir des options flexibles adaptées à vos besoins. Un programme et une boîte à outils seront disponibles sur le site d'apprentissage du MAMC pour permettre aux formateurs d'assurer les 11 sessions de formation. Pour bénéficier de la formation, vous devez être pompier bénévole dans votre collectivité.

Quelle est la durée de la formation?

Il n'y a actuellement aucune limite de temps fixée, mais les compétences acquises s'estomperont avec le temps si elles ne sont pas mises en pratique régulièrement. En fonction des chefs des services d'incendie et de la disponibilité des bénévoles, le programme peut être offert sur une durée de cinq jours complets, de plusieurs mois, ou sur toute durée entre les deux. Là encore, les collectivités et leurs services d'incendie peuvent choisir l'approche qui leur convient le mieux. Les chefs des services d'incendie peuvent choisir d'organiser des sessions de formation hebdomadaires, bihebdomadaires ou mensuelles dans leur collectivité, ou d'inviter un autre instructeur à assurer la formation.

Bien que le processus d'évaluation menant à la certification soit en cours d'élaboration, une fois les 11 sessions terminées, chaque participant pourra être évalué sur les 36 compétences et connaissances de base nécessaires pour travailler comme pompier spécialisé en lutte préventive contre les incendies

aux Territoires du Nord-Ouest. Le processus d'évaluation approuvé et les exigences seront communiqués une fois finalisés, après consultation avec les chefs des services d'incendie des Territoires du Nord-Ouest.

Comment le programme de formation sera-t-il enseigné?

Les chefs des services d'incendie recevront une formation sur le contenu du programme et apprendront également comment former efficacement les membres de leur service. Ainsi, les collectivités auront une certaine souplesse quant à la manière et au moment d'offrir la formation à leurs membres.

Quand la formation sera-t-elle prête?

Le programme de formation est en cours d'élaboration. Les 11 sessions complètes feront l'objet d'un projet pilote cet automne avec les chefs des services d'incendie ténos responsables de la lutte préventive, et le processus d'évaluation devrait être accessible à partir du printemps 2025.

Que faire si ma collectivité ne dispose pas d'un service d'incendie en activité?

Vous pouvez communiquer avec le commissaire adjoint aux incendies du bureau régional du MAMC de votre région pour obtenir des informations et de l'aide afin de créer un service d'incendie local au niveau communautaire.

Pourquoi la formation n'est-elle pas offerte à tous les Ténos, même si certaines collectivités ne disposent pas d'un service d'incendie local?

Le programme de formation pour la lutte préventive contre les incendies exige que chaque collectivité dispose d'un certain nombre d'équipements et de membres du personnel de lutte contre les incendies. La formation s'appuie sur ces ressources afin de permettre aux participants d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour réussir les évaluations. Une formation adéquate est essentielle, car une formation incomplète peut amener les gens à prendre des risques inacceptables, pensant qu'ils sont suffisamment préparés. Par conséquent, la formation exige que les services d'incendie en activité qui sont en mesure de mener des opérations de lutte préventive disposent de l'équipement nécessaire, que les participants soient présents et qu'un chef des services d'incendie certifié offre une formation adéquate.